

Le commissaire aux comptes et la confiance dans les dons aux associations et fondations, avec le label IDEAS

De nombreuses associations et fondations ont besoin de dons pour assurer leur financement. Le législateur encourage les personnes physiques et morales à faire des dons aux associations, avec des réductions d'impôt égales à 66% des dons faits par les particuliers (voire 75 % dans certains cas) et à 60 % pour les entreprises. Mais pour donner, les donateurs ont besoin d'être rassurés : l'argent sera-t-il bien utilisé, conformément à l'objet social ? L'association est-elle bien gérée ? L'information financière donnée par les comptes annuels répond partiellement à cet objectif. Les associations faisant appel public à l'épargne doivent intégrer en plus dans leurs comptes annuels un « compte emplois-ressources » qui retrace la façon dont les dons ont été utilisés et mentionne les frais de structure. Le commissaire aux comptes, par sa mission de certification des comptes annuels, est déjà à même de rassurer les donateurs sur ce point. Toutefois, les comptes annuels peuvent être réguliers, sincères et donner une image fidèle du résultat de l'exercice écoulé et du patrimoine de l'association, et pour autant cette association peut avoir une gestion perfectible, prendre des décisions parfois inadéquates, avoir une gouvernance peu claire... D'où l'idée de créer

des labels ou des chartres permettant de créer de la confiance. Il en existe plusieurs à ce jour : Comité de la Chartre, AFNOR, BVQI, et le label IDEAS.

IDEAS a élaboré un guide de bonnes pratiques portant sur la gouvernance, la gestion financière et l'efficacité de l'action. Les objectifs déclinés sont :

Gouvernance

G1 Un projet associatif bien défini et suivi, une stratégie à moyen terme réfléchie

G2 Une gestion désintéressée

G3 Des organes de gouvernance et de direction performants

G4 Face aux risques encourus, des procédures et des contrôles adaptés

G5 Un respect du donateur, dans la communication et dans la recherche de dons

Financier

F1 Une comptabilité générale régulière, sincère et contribuant à donner une image fidèle

F2 Une information financière et comptable lisible, de qualité, accessible et largement diffusée

F3 Un outil de gestion budgétaire performant, cohérent et fiable

Efficacité de l'action

E1 Des outils de pilotage de la performance et d'évaluation de l'action comme aide à la décision

E2 Une pratique courante de la comparaison, de l'émulation et la recherche de bonnes pratiques

E3 Une maîtrise des coûts de col-

lecte et de fonctionnement, ainsi que de la gestion des excédents

E4 Des contrôles de gestion internes et externes attestant de la réalité et de l'efficacité de l'action. Ces objectifs sont déclinés en 120 indicateurs.

La démarche IDEAS (www.ideas.asso.fr) se déroule en 3 phases.

Phase 1 : un diagnostic, réalisé conjointement par des conseillers bénévoles qualifiés (binôme) et l'association.

Phase 2 : l'optimisation des pratiques, réalisée par des conseillers bénévoles qualifiés (binôme), sur les points d'amélioration mis en exergue par le diagnostic.

Phase 3 : un contrôle externe, effectué par des professionnels indépendants, portant sur les 120 indicateurs, qui peut être réalisé en partie par le commissaire aux comptes de l'association s'il le souhaite (sur une quarantaine d'indicateurs) et par un expert-comptable indépendant (pour les autres indicateurs).

L'intervention du commissaire aux comptes se limite à une quarantaine d'indicateurs car, de par sa mission légale, il ne peut intervenir que sur :

- les indicateurs relatifs à la mission de certification des comptes (3 indicateurs) et les recommandations en découlant (17 indicateurs),

- les indicateurs qui sont des constats sur certains sujets en lien avec les comptes annuels, dans le cadre de la norme d'exercice professionnel 9040.

Le commissaire aux comptes n'a, en revanche, pas le droit de se prononcer sur l'efficacité de la gestion. L'expert-comptable auditera le respect des 80 autres indicateurs. Grâce à cette mission, le commissaire aux comptes et l'expert-comptable indépendants sécurisent les dons et apportent de la confiance dans les dons faits aux associations et fondations.

Sébastien Desitter,
vice-président de la Compagnie
Régionale des Commissaires
aux Comptes de Lyon

G.L.T.S.
ORFÈVRES POUR METRIE



LA PLUS ANCIENNE MAISON DE LYON

ACHAT
MONNAIES d'OR – d'ARGENT, LINGOTS
AMERICAINES : 20\$, 10\$, 5\$

13, rue des Remparts d'Ainay – Lyon 2^e
04 78 38 30 54 – Métro Ampère
www.glts-or.com
Règlement anonyme sous certaines conditions

